

Les frais du Plan d'Épargne Retraite PRIMOPER*

Montant minimal de versement initial :

1 000 €

Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat :

10 €

Frais annuels

Frais de gestion du plan (en phase de constitution et de liquidation)

Frais des supports

Fonds en euros (Sécurité Retraite Euro, Euro Classique et Euro Tremplin)

- 0,80% maximum

Support unités de compte

- 0,98% maximum en phase de constitution de l'épargne

Gestion Cap Retraite

0% supplémentaire

Le coût de la garantie plancher est inclus dans ces frais

Frais de gestion des fonds

1/ Gestion libre

Fonds actions** (moyenne)

2,19%

*Dont taux de rétrocessions de commissions****

0,78%

Fonds obligations (moyenne)

1,45%

*Dont taux de rétrocessions de commissions****

0,45%

Fonds immobilier**** (moyenne)

2,15%

*Dont taux de rétrocessions de commissions****

0,39%

Fonds diversifiés (moyenne)

1,98%

*Dont taux de rétrocessions de commissions****

0,78%

Autres frais annuels

frais forfaitaires

Non applicable

frais proportionnels

Non applicable

Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)	
Frais sur versement/Frais de transfert entrant	4% maximum
Frais de changement de modes de gestion (en % ou en €)	0%
Frais d'arbitrage	
1/ proportionnels ou forfaitaires dans le cadre de la Gestion Libre	
• 0,50% maximum plafonné à 75€ par opération	
2/ proportionnels ou forfaitaires dans le cadre de la Gestion Cap Retraite	
• 0%	
nombre d'arbitrages gratuits par an	0
Frais de transfert sortant vers un autre produit	
• 1% les 5 premières années de détention (avant 62 ans uniquement), et gratuit au-delà	
• Frais supplémentaire de 15% maximum de la valeur du support en euros en cas de transfert alors que le portefeuille des actifs de couverture du plan est en moins-value latente	
Frais sur les versements de rente	0%
Frais de rachat/ sortie en capital	0%

NA : non applicable

*= Le tableau indique les principaux frais du plan constaté au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

** = la catégorie « fonds actions » inclut les ETF et mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI et FIP) et les titres vifs.

***= part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du plan au cours du dernier exercice clos.

****= la catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCI, les SCPI et les SCI prenant la forme d'un Autre FIA.